

## SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc - COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - LAMBERT Patricia - BRUNEAUX Michel - BEAUFAYS Michel - PAULET Yvon.

Absente excusée : MM. CHOIN René - PREDKI Jacqueline - BERTRAND Grégory - MARYNOWSKI Evelyne

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

---

### N° 2016-04-090 – Vote du Compte Administratif 2015 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPÉE, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du Maire, le compte administratif 2015 qui fait apparaître :

un déficit d'investissement de	<b>8.920,11 €</b>
un excédent de fonctionnement de	<b>802.458,19 €</b>

### N° 2016-04-091 - Approbation du Compte de Gestion 2015 – BP Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 11 avril 2016

#### **N° 2016-04-092 - Affectation du Résultat de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 11 avril 2016, le compte administratif pour 2015, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **802.458,19 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **8.920,11 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à **0,00 €** et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **31.200,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **40.120,11 €**.

Affectation au déficit reporté, Compte D 001, pour **8.920,11 €**

Affectation à l'excédent reporté, Compte R 002, pour **762.338,08 €**

#### **N° 2016-04-093 - Vote des taux d'imposition 2016 des Taxes Directes Locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2016 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des Taxes	Taux Fixés pour 2016	Bases d'Imposition 2016	Produit Fiscal
Taxe d'Habitation	4,610 %	75.800	3.494
Taxe Foncière Bâti	0,780 %	47.400	370
Taxe Foncière Non Bâti	0,000 %	5.700	0
C.F.E.	5,880 %	2.300	135

<b>TOTAL DU PRODUIT</b>	3.999
-------------------------	-------

**N° 2016-04-094 - Vote du Budget Primitif 2016 - Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après :

Le budget qui s'équilibre, tant en Recettes qu'en Dépenses :

Section d'Investissement :           **961.237,08 €**

Section de Fonctionnement :   **1.094.120,11 €**

**N° 2016-04-095 - Vote du Compte administratif 2015  
Budget Service de l'Eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPÉE, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du Maire, le compte administratif 2015 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de       **1.230,73 €**

un excédent de Fonctionnement de   **9.696,04 €**

**N° 2016-04-096 - Approbation du Compte de Gestion 2015  
Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

**N° 2016-04-097 – Affectation du Résultat 2015 - Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **9.696,04 €** et un excédent d'investissement de **1.230,73 €**.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **0 €**

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat suivant :

- au **C/ R 001** report à nouveau la somme de **1.230,73 €**

- au **C/ R 002** report à nouveau la somme de **9.696,04 €**

#### **N° 2016-04-098 – Vote du Budget 2016 - Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation : **33.777,04** €uros

Section d'Investissement : **19.380,73** €uros

#### **N° 2016-04-099 – Subvention au C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Madame LAMBERT Patricia et Monsieur BRUNEAUX Michel, n'ont pas pris part au vote.

\* **décide** de verser une subvention d'un montant de **3.000 €** (trois mil €uro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

#### **N° 2016-04-100 – Subvention au Service de l'Eau et de l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **décide** de verser une subvention d'un montant de **6.200 €** (six mil deux cents €uro) au Service de l'Eau et de l'Assainissement de Landrichamps.

#### **N° 2016-04-101 – Subvention "Landrichamps Loisirs"**

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, 6 voix Pour (M BRUNEAUX Michel n'a pas pris part au vote)

\* **décide** d'allouer une subvention de **3.330** €uros (Trois mil trois cent trente €uro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

**N° 2016-04-102** -- Action Solidarité Ardennes Alzheimer

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

\* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

**N° 2016-04-103** -- Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

**N° 2016-04-104** -- Subvention pour voyages d'études

Après avoir entendu les explications du Maire concernant le versement d'une subvention aux familles dont les enfants participent à un voyage scolaire éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **décide** de verser une subvention, d'un montant de **100** €uros par élève concerné, directement aux familles, sur présentation de justificatifs.

**N° 2016-04-105** - Adhésion à l'ASMUP 08  
Association Soins Médicaux Usagers de la Pointe 08

Après avoir entendu les explication du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **Décide** d'allouer une subvention de **100€** à l'ASMUP 08.

**N° 2016-04-106** – Chèque de Remboursement AXA Assurances

Suite au sinistre déclaré pour le Tracteur communal, et après réception de la facture relative aux travaux effectués, le Cabinet d'Assurance AXA nous adresse un chèque BNP PARIBAS n°2228627 d'un montant de 928,80 € correspondant au montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **accepte** le chèque d'AXA Assurances, d'un montant de 928,80 € et **charge** le Maire de l'encaissement.

Il est 20 h30, le Maire clôt et lève la séance.